



## Est ce que j'ai droit a la nationalite française

Par **cheminot58**, le **31/01/2014** à **11:34**

majid je suis algerien né en 1958 a berkane maroc de père algerien (français )a l'époque et de mere marocainne je reçois mes actes de naissance de nantes et de berkane ou c'est marqué sur celui de nantes de père français et sur celui de berkane c'est inscrit nationalité la mienne française. j'ai entamé une demande de réintégration de la nationalité française au sceau concerne chateau des rentiers paris en 2008 avec l'envoi bien sûr de mon acte de naissance(nantes). après 02mois jereçois une convocation de la part du consulat de france D'oran jour J bien costumé arrive au consulat à 7h30 avant l'heure l'accueil d'abord n'est pas chaleureux comme si on demandait l'aumône sans oublier la fouille et sans portable.rentrant chez un certain mr;x ce dernier me remet le certificat de nationalité française plutôt je m'excuse il me remet les papiers que j'ai envoyés à (1) chateau rentier et comme réponse je vous rappelle que ce service (1) n'est pas compétent pour connaître de toute demande de réintégration ou d'acquisition de la nationalité française procédures dont la plupart presupposent une RESIDENCE EN FRANCE DU DEMANDEUR ..EST CE QUE J'ai droit a la nationalité française 24/01/2014 c'est inscrit sur mon acte de nantes csl oujda 001959 qu'est ce que ça veut dire csl et col.même le casier judiciaire extrait No 3 je l'ai eu du tribunal d'instance de montpellier alors je suis algerien ou français